

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 octobre 2009**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire  
Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés  
Excusés : Jean BOURGEOIS  
Secrétaire de séance : Claude LIOTARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2009

**1 - VOIRIE 2009**

Monsieur le maire précise qu'à compter de cette année, une délibération est nécessaire pour solliciter les subventions auprès du Conseil Général. Il représente le devis effectué par les services de l'Etat, soit 19 680 € HT. Il précise que la Commission d'Ouverture des Plis a retenu l'entreprise E26 SAS pour son offre à 16 480 € HT. Le conseil à l'unanimité des présents sollicite les subventions les plus élevées possibles.

**2 - DOSSIERS EN COURS**

**A – Remplacement agents**

Monsieur le maire informe de l'arrêt maladie de l'adjoint technique depuis mi août 2009. Jusqu'à présent son remplacement n'a pas été effectif. Cependant, après discussion avec l'agent et au vu de son état de santé, la reprise n'est pas immédiate. Monsieur le maire propose son remplacement au même tarif horaire. Accord du conseil municipal

Monsieur le maire rappelle l'absence de l'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Après accord du centre de gestion et de la sous-préfecture, il propose de la remplacer aux mêmes conditions financières. Accord du conseil municipal.

**B – Dégâts orages 2008**

Voirie - Au 15 octobre 2009, l'entreprise est intervenue pour le goudronnage aux poubelles de Vaugelas. Reste à réaliser le goudronnage sur la voirie communale menant chez M. Soubeyrand et chez M. Sylvestre.

AEP – L'entreprise propose un devis pour une dalle béton derrière le château de Vachère pour 4697 € HT. Monsieur le maire propose de passer commande. Accepté.

**C – Réseau d'eau potable**

Daillon – un compteur a été posé pour connaître l'apport de cette source au réseau communal.

Réservoir du village – lors d'une manœuvre, les agents se sont aperçus qu'il n'était pas prévu de dispositif anti retour sur le compteur. Un rapport a été demandé à l'entreprise intervenant sur la commune.

Véolia – l'entreprise a été reçue par Monsieur le Maire et son adjoint. Elle propose des services à la carte.

Sur le village – un robinet d'arrêt d'eau est hors d'usage à l'entrée d'une habitation principale. Monsieur le maire propose pour rechercher la conduite menant à ce robinet et faciliter la recherche de réseaux sur la commune, l'acquisition d'un détecteur à métaux. Il est proposé de consulter des sociétés pour devis avec commande

Reprise captage des sources – Au vu des différents changements intervenants au Conseil Général – service eau et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – service eau, monsieur le maire envisage de se rapprocher de l'Agence de l'eau.

**D – Agence postale de Beaufort**

Une rencontre avec les élus de Piégros la Clastre, Beaufort sur Gervanne, Montclar sur Gervanne a eu lieu sur le sujet. Il en ressort que la personne chargée de l'agence de Beaufort pourrait travailler en complémentarité avec la personne assurant l'agence postale de Piégros la Clastre.

**E – Taxi**

Monsieur Botto a renouvelé sa demande de maintien sur la liste d'attente de la commune. Renouvellement accepté.

F – Recensement de la voirie classée.

Un courrier des services de la Préfecture nous demande les changements intervenus sur la voirie communale, pour la préparation de la DGF 2010. Il précise également la réglementation en matière de classement de voirie communale et notamment que l'enquête publique n'est plus systématiquement nécessaire.

G – Réforme

Des documents sur la réforme des collectivités territoriales et la réforme de la taxe professionnelle sont remis aux membres de l'assemblée.

H – Travaux d'électrification

Monsieur le maire a récupéré les plans des travaux. Il essaiera de faire démarrer les travaux au plus tôt.

I – Informations diverses

Urbanisme :

- La déclaration préalable de Mme CHEVALIER pour un abri bois n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Elle sera transmise au service de l'état pour instruction.

Le prochain conseil municipal est fixé au 13 novembre 2009.

Fin de séance : 21h30